

# BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 5 du 11 janvier 2019

## Sommaire chronologique

### Décision Ce-VdL n° 2019-01 DS DR du 9 janvier 2019

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale ----- 2

### Décision Ce-VdL n° 2019-02 DS Agences du 9 janvier 2019

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des agences ----- 14

### Décision Ce-VdL n° 2019-03 DS DT du 9 janvier 2019

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des directions territoriales ----- 33

### Décision PdL n° 2019-01 DS DR du 10 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale ----- 38

### Décision PdL n° 2019-02 DS DT du 10 janvier 2019

Décision de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des directions territoriales ----- 48

### Décision PdL n° 2019-03 DS PTF du 10 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction de la production de services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises ----- 51

### Décision PdL n° 2019-04 DS Agences du 10 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences ----- 59

Décision Ce-VdL n° 2019-01 DS DR du 9 janvier 2019

## Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n°2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

### Section 1 – Fonctionnement général

#### Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors France métropolitaine.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe de la performance sociale (à compter du 01 février 2019)
- madame Véronique Bonraisin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance
- monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- monsieur Paul Ferrandez, directeur de la maîtrise des risques
- madame Françoise Accart, responsable ad interim du service gestion administrative du personnel
- monsieur Kamal El-Fathi, responsable du service Achats Logistiques et Informatique
- monsieur Laurent Girod, responsable du service pilotage des formations et prestations
- madame Alice Gouveia, responsable du service budget et contrôle de gestion
- madame Fadoua Ibaki, responsable ad intérim du service comptabilité
- monsieur Anthony Grandsire, responsable du service pilotage du réseau et qualité
- monsieur Pascal Huyot, responsable du service immobilier et patrimoine
- madame Marie-Laure Montizon, responsable du service médiation
- madame Frédérique Laubray, responsable du service appui à la stratégie régionale
- madame Emilie Gagnant, responsable du service gouvernance, projets, innovation et RSE
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- madame Christel Castaignet-Conord, directrice du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Cyril Seguin, responsable du service statistiques, études et évaluations
- monsieur Garry Baudel, responsable d'équipe gestion du patrimoine
- madame Amandine Formont, responsable d'équipe déploiement des versions et appropriation du digital
- madame Rachel Fernandez, responsable d'équipe communication et réseaux sociaux
- monsieur Christophe Sulpice, responsable du service gestion de talents et accompagnement managérial
- madame Catherine Moulin, responsable d'équipe ODS demandeur d'emploi et indemnisation
- madame Sophie Cirade, responsable d'équipe ODS Entreprises
- monsieur Olivier Davidas, responsable d'équipe gestion et trésorerie
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Valérie Koether, responsable d'équipe prévention et lutte contre les fraudes
- madame Sylvia Gaudichon, responsable d'équipe achats et approvisionnements
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable d'équipe logistique
- madame Ludwine Hubain, responsable d'équipe projet immobilier
- madame Adeline Minot, responsable d'équipe partenariat, marketing et relations extérieures
- madame Stéphanie Orhon, responsable d'équipe crsi/csi
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement

## Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

### Article 2 – Achat de fournitures et de services

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Waill directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe de la performance sociale (à compter du 01 février 2019)
- madame Véronique Bonraisin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du Pilotage et de la performance
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- monsieur Paul Ferrandez, directeur de la maîtrise des risques

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- monsieur Pascal Huyot, responsable du service immobilier et patrimoine
- madame Ludwine Hubain, responsable de l'équipe projet immobilier
- monsieur Garry Baudel, responsable d'équipe gestion du patrimoine
- monsieur Laurent Girod, responsable du service pilotage des formations et prestations
- madame Amandine Formont, responsable d'équipe déploiement des versions et appropriation digitale
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations
- madame Nathalie Barreau, chargée de sécurité des personnes et des biens

- madame Françoise Accart, responsable ad interim du service gestion administrative du personnel
- monsieur Christophe Sulpice, responsable du service gestion des talents et accompagnement managérial
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable d'équipe logistique
- madame Stéphanie Orhon, responsable d'équipe crsi/csi
- madame Emilie Gagnant, responsable du service gouvernance, projets, innovation et RSE
- madame Armelle Sajot Oudin, chargée de mission à la DRAPFMR,
- madame Frédérique Laubray, responsable du service appui à la stratégie régionale

### Article 3 – Marchés de travaux

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Huyot, responsable du service immobilier et patrimoine, à monsieur Gary Baudel, responsable d'équipe gestion du patrimoine et à madame Ludwine Hubain, responsable d'équipe projet immobilier, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

### Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de ses attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

## Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Waill directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

## Section 3 – Ressources humaines

### Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire (à compter du 01 février 2019)

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, à l'exception des décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, ainsi que dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1<sup>er</sup>, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

## Section 4 – Recouvrement

### Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,

- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6) les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incidents de paiement

**Article 8 – Contraintes**

**§ 1** - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi centre Val de Loire et à monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incidents de paiement

**§ 2** - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi

**§ 3** - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à madame Christelle Hervo, juriste, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

### **Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur**

#### **§ 1 – Délais de remboursement**

Délégation permanente de signature est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi centre Val de Loire et monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 60 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage en trop versées, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incidents de paiement
- madame Florence Sornicle, référent métier à la direction de production des services centralisés

#### **§ 2 – Remise de dette**

Délégation permanente de signature est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi centre Val de Loire, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées, à madame Danièle Jarnac, directrice des opérations et à monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et à madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

### § 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi centre Val de Loire, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées, à madame Danièle Jarnac, directrice des opérations, et à monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et à madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

## Section 5 – Décisions sur recours

### Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire (à compter du 01 février 2019)
- madame Véronique Bonraisin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du Pilotage et de la performance
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées
- monsieur Paul Ferrandez, directeur de la maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

### Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à monsieur Pascal Waill directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à madame Danièle Jarnac, directrice des opérations et à monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Centre-Val de Loire, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

## Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

### Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire (à compter du 01 février 2019)
- madame Véronique Bonraisin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du Pilotage et de la performance
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées
- monsieur Paul Ferrandez, directeur de la maîtrise des risques

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

### Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du Pilotage et de la performance
- monsieur Paul Ferrandez, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- madame Valérie Koether, responsable d'équipe prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Christelle Hervo, juriste

### Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Paul Ferrandez, directeur de la maîtrise des risques
- madame Valérie Koether, responsable d'équipe prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

### Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire (à compter du 01 février 2019), à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à

l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

#### **Article 16 – Autres contentieux**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire (à compter du 01 février 2019)
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

#### **Article 17 – Transactions**

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50.000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire

### **Section 7 – Divers**

#### **Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation permanente de signature est donnée à

- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique

à l'effet de signer, au nom du de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

## **Section 8 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours**

### **Article 19 – Contrôle de la recherche d'emploi**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Christel Castagnet-Conord, directrice du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Laurent Brisset, référent métiers au contrôle de la recherche d'emploi

### **Article 20 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 19 de la présente décision.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Julien Pascual, directeur de la plateforme des productions centralisées

### **Article 21 – Abrogation**

La décision Ce-VdL n° 2018-20 DS DR du 8 décembre 2018 est abrogée.

### **Article 22 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 9 janvier 2019.

Virginie Coppens Menager,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Décision Ce-VdL n° 2019-02 DS Agences du 9 janvier 2019

**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi  
Centre-Val de Loire au sein des agences**

La directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n°2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n°2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

**Article 1 – Placement et service des prestations**

**§ 1** Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Centre-Val de Loire, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, en particulier signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5411-18 du même code, les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prévues à l'article R. 5426-3 du même code et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions prises en application de l'article R. 5411-18 du même code :

- monsieur Xavier Berriat, directeur de la plateforme de production des services à distance
- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- monsieur Benjamin Lefebvre, référent métiers à la plateforme de production des services à distance
- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Amandine Canault, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Philippe Pluvinet, référent métiers d'Aubigny s/Nère
- madame Aline Barbosa, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Isabelle Debron, référent métiers de Bourges centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Laurent Albrecht, référent métiers de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- monsieur Benoit Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Patricia Gauyat, référent métiers de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Isabelle Faller, référent métiers de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Valérie Lefrancois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Olivier Froger, référent métiers de Chartres gare
- monsieur Franck Puisset, directeur d'agence de Châteaudun
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Christine Toutay, référent métiers de Châteaudun
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Valérie Senechaux, référent métiers de Dreux
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence de Lucé
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Jihane Meftah, référent métiers de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou

- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur Laurent Chretien, référent métiers de Nogent le rotrou
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- madame Laurence Savalli, référent métiers de Vernouillet
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Frédérique Michaud, référent métiers d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Frédéric Dubois, référent métiers de Châteauroux Balsan
- madame Sophie Tribodet, référent métiers de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Sylvie Giraud-Delfosse, référent métiers d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- madame Patricia Rekas, référent métiers d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Arnaud Montarou, référent métiers de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Mohamed Azizi, référent métiers de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Jean-Noel Marcadier, référent métiers de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Nathalie Chailloux-Tindel, référent métiers de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- monsieur Denis Plasson, référent métiers de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Anne Brunel, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Jacques Saunier, référent métiers de Tours 2 lions
- monsieur Eric Allibe, référent métiers de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard

- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Laurence Charrier, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Françoise Janin, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Catherine Henry-Burlot, directrice adjointe d'agence de Blois gare
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Karine Bourit, référent métiers de Blois gare
- madame Agnès Garceault –Pinard, référent métiers de Blois Gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Fabien Pothier, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Nelly Boucourt, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Angélique Dubois, référent métiers de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Christelle Penot, référent métiers de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Corinne Pottier, référent métiers de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Christophe Loiseau, référent métiers de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- madame Michele Egermann, référent métiers de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- monsieur Eric Guillemet, référent métiers de Pithiviers
- madame Christelle Vançon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans est
- monsieur Emmanuel Boucher, référent métiers d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Frédéric Robin, référent métiers d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord

- madame Nathalie Renonce, référent métiers d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Nathalie Vieugué-Monier, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- monsieur Anthony Thiercelin, référent métiers d'Orléans ouest
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence d'Orléans sud
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Laurence Goyard, référent métiers d'Orléans sud

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

**§ 3** Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

## **Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes**

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et

- autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
  - porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

### Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

### Article 4 – article réservé

### Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 3 et 4, à titre permanent :

- monsieur Xavier Berriat, directeur de la plateforme de production des services à distance
- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Aline Barboza, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence d'agence de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- monsieur Franck Puisset, directeur d'agence de Chateaudun
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien

- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence d'Orléans sud

## Article 6 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 :

- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amandine Canault, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Benoit Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Valérie Lefrancois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan

- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Anne Brunel, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Catherine Henry-Burlot, directrice adjointe d'agence de Blois gare
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Fabien Pothier, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Nelly Boucourt, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord

- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Nathalie Vieugué-Monier, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud

A l'article 2 à l'exception à l'exception du dépôt de plainte sans constitution de partie civile:

- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Fabien Pothier, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Catherine Henry Burlot, directrice adjointe de Blois gare
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest

Aux articles 3 et 4 :

- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Fabien Pothier, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Catherine Henry Burlot, directrice adjointe de Blois gare
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest

## **Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Xavier Berriat, directeur de la plateforme de production des services à distance
- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance

- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- monsieur Benjamin Lefebvre, référent métiers à la plateforme de production des services à distance
- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Amandine Canault, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Philippe Pluvinet, référent métiers d'Aubigny s/ Nère
- madame Aline Barbosa, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Frédérik Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Isabelle Debron, référent métiers de Bourges Centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Laurent Albrecht, référent métiers de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- monsieur Benoit Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Patricia Gauyat, référent métiers de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Isabelle Faller, référent métiers de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Valérie Lefrancois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Olivier Froger, référent métiers de Chartres gare
- monsieur Franck Puisse, directeur d'agence de Châteaudun
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Christine Toutay, référent métiers de Châteaudun
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Mary Lannes, responsable d'équipe de Dreux
- madame Valérie Senechaux, référent métiers de Dreux
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence de Lucé
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Jihane Meftah, référent métiers de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur Laurent Chretien, référent métiers de Nogent le rotrou
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet

- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe de Vernouillet
- madame Laurence Savalli, référent métiers de Vernouillet
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Frédérique Michaud, référent métiers d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Frédéric Dubois, référent métiers de Châteauroux Balsan
- madame Sophie Tribodet, référent métiers de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Sylvie Giraud-Delfosse, référent métiers d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- madame Patricia Rekas, référent métiers d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Arnaud Montarou, référent métiers de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Mohamed Azizi, référent métiers de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Jean-Noël Marcadier, référent métiers de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Nathalie Chailloux-Tindel, référent métiers de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- monsieur Denis Plasson, référent métiers de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Anne Brunel, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Jacques Saunier, référent métiers de Tours 2 lions
- monsieur Eric Allibe, référent métier de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe de Tours Ronsard

- monsieur Laurence Charrier, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Françoise Janin, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Catherine Henry-Burlot, directrice adjointe d'agence de Blois gare
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Karine Bourit, référent métiers de Blois gare
- madame Agnes Garceault-Pinard, référent métiers de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Fabien Pothier, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Nelly Boucourt, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Angélique Dubois, référent métiers de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Christelle Penot, référent métiers de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Corinne Pottier, référent métiers de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Christophe Loiseau, référent métiers de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- madame Michele Egermann, référent métiers de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- monsieur Eric Guillemet, référent métiers de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- monsieur Emmanuel Boucher, référent métiers d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans Loire
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans Loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans Loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans Loire
- monsieur Frédéric Robin, référent métiers d'Orléans Loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Nathalie Renonce, référent métiers d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest

- madame Nathalie Vieugué- Monnier, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- monsieur Anthony Thiercelin, référent métiers d'Orléans ouest
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence d'Orléans sud
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Laurence Goyard, référent métiers d'Orléans sud

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois. »

**§ 3 – Remise de dette**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Xavier Berriat, directeur de la plateforme de production des services à distance
- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Aline Barboza, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence d'agence de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- monsieur Franck Puisse, directeur d'agence de Chateaudun
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence d'Orléans sud

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amandine Canault, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Benoît Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Valérie Lefrancois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Mary Lannes, responsable d'équipe de Dreux
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise

- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Anne Brunel, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Catherine Henry-Burlot, directrice adjointe d'agence de Blois gare
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Fabien Pothier, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Nelly Boucourt, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest

- madame Nathalie Vieugué- Monier, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud

#### § 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Xavier Berriat, directeur de la plateforme de production des services à distance
- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Aline Barboza, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence d'agence de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- monsieur Franck Puisse, directeur d'agence de Chateaudun
- madame Isabelle Piro, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence d'Orléans sud

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance

- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amandine Canault, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Benoit Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Valérie Lefrancois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Mary Lannes, responsable d'équipe de Dreux
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire

- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Anne Brunel, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Catherine Henry-Burlot, directrice adjointe d'agence de Blois gare
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Fabien Pothier, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Nelly Boucourt, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Nathalie Vieugué- Monier, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud

## § 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Xavier Berriat, directeur de la plateforme de production des services à distance
- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère

- madame Aline Barboza, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence d'agence de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- monsieur Franck Puisset, directeur d'agence de Chateaudun
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence d'Orléans sud

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

### **Article 8 – Abrogation**

La décision Ce-VdL n° 2018-21 DS Agences du 1 décembre 2018 est abrogée.

### **Article 9 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 9 janvier 2019.

Virginie Coppens Menager,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Décision Ce-VdL n° 2019-03 DS DT du 9 janvier 2019

## **Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des directions territoriales**

La directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

### **Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence**

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

### **Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat**

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier les conventions départementales ou locales de subvention

- 3) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,

### Article 3 – Article réservé

### Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail.

### Article 5 – Délégués

§ 1 - Bénéficiaires des délégations visées aux articles 1, 2 3 et 4, à titre permanent :

- monsieur Erik Kraemer, directeur territorial de la Vallée de la Loire
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de la Vallée de la Loire (Indre et Loire hors Loches et Amboise)
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué de la Vallée de la Loire (Loir et cher, Amboise et Loches)
- madame Anne Marie Barbeau, directrice territoriale d'Eure et Loir
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial du Berry
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée du Berry (Indre et Saint Amand du Cher)
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué du Berry (Cher hors Saint Amand)
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret
- Article 6 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

### § 2 – Délais de paiement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erik Kraemer, directeur territorial de la Vallée de la Loire
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de la Vallée de la Loire (Indre et Loire hors Loches et Amboise)
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué de la Vallée de la Loire (Loir et cher, Amboise et Loches)
- madame Anne Marie Barbeau, directrice territoriale d'Eure et Loir
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial du Berry
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée du Berry (Indre et Saint Amand du Cher)
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué du Berry (Cher hors Saint Amand)
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois,

### § 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erik Kraemer, directeur territorial de la Vallée de la Loire
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de la Vallée de la Loire (Indre et Loire hors Loches et Amboise)
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué de la Vallée de la Loire (Loir et cher, Amboise et Loches)
- madame Anne Marie Barbeau, directrice territoriale d'Eure et Loir
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial du Berry
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée du Berry (Indre et Saint Amand du Cher)
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué du Berry (Cher hors Saint Amand)
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

### § 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erik Kraemer, directeur territorial de la Vallée de la Loire
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de la Vallée de la Loire (Indre et Loire hors Loches et Amboise)
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué de la Vallée de la Loire (Loir et cher, Amboise et Loches)
- madame Anne Marie Barbeau, directrice territoriale d'Eure et Loir
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial du Berry
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée du Berry (Indre et Saint Amand du Cher)
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué du Berry (Cher hors Saint Amand)
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

## § 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erik Kraemer, directeur territorial de la Vallée de la Loire
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de la Vallée de la Loire (Indre et Loire hors Loches et Amboise)
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué de la Vallée de la Loire (Loir et cher, Amboise et Loches)
- madame Anne Marie Barbeau, directrice territoriale d'Eure et Loir
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial du Berry
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée du Berry (Indre et Saint Amand du Cher)
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué du Berry (Cher hors Saint Amand)
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des § 1 et § 2 du présent article.

## Article 7 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erik Kraemer, directeur territorial de la Vallée de la Loire
- madame Anne-Marie Barbeau, directrice territoriale d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial du Berry
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents ci-dessus, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée du Berry (Indre et Saint Amand du Cher)
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué du Berry (Cher hors Saint Amand)
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de la Vallée de la Loire (Indre et Loire hors Loches et Amboise)
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué de la Vallée de la Loire (Loir et cher, Amboise et Loches)
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

## Article 8 – Achat de fournitures et de services :

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erik Kraemer, directeur territorial de la Vallée de la Loire
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de la Vallée de la Loire (Indre et Loire hors Loches et Amboise)
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué de la Vallée de la Loire (Loir et cher, Amboise et Loches)

- madame Anne Marie Barbeau, directrice territoriale d'Eure et Loir
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial du Berry
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée du Berry (Indre et Saint Amand du Cher)
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué du Berry (Cher hors Saint Amand)
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

### **Article 9 – Abrogation**

La décision Ce-VdL n° 2018-18 DS DT du 8 novembre 2018 est abrogée.

### **Article 10 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 9 janvier 2019.

Virginie Coppens Menager,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Décision PdL n° 2019-01 DS DR du 10 janvier 2019

## **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

### **Section 1 - Fonctionnement général**

#### **Sous-section 1 – Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions et notes de frais**

##### Article 1

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités des services, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous son autorité,
- les ordres de mission, autorisations d'utiliser un véhicule et notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous son autorité.

## Article 2

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités des services, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine – ainsi que les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

**§ 2** Sont bénéficiaires de la délégation de signature prévue au § 1 du présent article :

- madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget
- monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines
- monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques
- monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel
- madame Laurence Rossi, directrice de la stratégie et des relations extérieures.

## Article 3

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine - ainsi que les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

**§ 2** Sont bénéficiaires de la délégation permanente de signature prévue au § 1 du présent article :

- monsieur Franck Turenne, médiateur régional
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet
- monsieur Christian Boucard, responsable fonction appui métier intermédiation
- monsieur Hugues Duquesne, responsable fonction appui pilotage et sécurisation indemnisation
- monsieur Olivier Brochard, responsable du service appui sécurisation indemnisation
- madame Marie Halligon, responsable appui pilotage performance

- monsieur Yann Beuvin, responsable appui offre de services entreprises
- monsieur Guillaume Pavy, responsable appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats
- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique
- monsieur Stéphane Poulain, responsable sécurité des personnes et des biens
- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- monsieur Xavier de Massol de Rebetz, responsable innovation et RSE
- madame Dominique Barbet-Mansion, responsable collectivités territoriales et partenariats
- monsieur Philippe Bourry, responsable du service partenariats opérationnels
- madame Josette Barraud, responsable statistiques, études et évaluations
- madame Bénédicte Brossard, responsable prévention des fraudes
- madame Nathalie Lambert, responsable maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique
- madame Nathalie Olivier-Goloubenko, responsable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable GA et paie
- monsieur Emmanuel Mériaux, responsable relations sociales
- madame Cécile Zampol, responsable accompagnement managérial
- madame Caroline Lamoureux, responsable santé, conditions de travail et diversité
- monsieur Olivier Vernier, responsable pilotage et études sociales.

## Sous-section 2 – Congés, autorisations d'absences, ordres de mission et notes de frais

### Article 4

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine - ainsi que les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

**§ 2** Sont bénéficiaires de la délégation de signature prévue au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Bourmaud, responsable appui à la direction régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Pascal Rousseau, responsable du service comptabilité, finances, trésorerie
- madame Véronique Galindo, responsable d'équipe au sein du service comptabilité, finances, trésorerie
- madame Séverine Droillard, responsable contrôle de gestion et budget
- madame Françoise Romagne, responsable d'équipe développement des compétences et formation
- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés.

## Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

### Sous-section 1 - Achat de fournitures et services

#### Article 5 – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 207 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe

en charge des opérations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions, en matière d'achat de fournitures et services :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, signer les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

#### Article 6 – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, et à monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, signer les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

#### Article 7 – Bons de commande de fournitures et services

**§ 1** Délégation permanente de signature est également donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de fournitures et services.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à madame Laurence Rossi, directrice de la stratégie et des relations extérieures, à monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel, et à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de fournitures et services.

**§ 3** Délégation permanente de signature est également donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de fournitures et services, à :

- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats
- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier et logistique
- monsieur Stéphane Poulain, responsable sécurité des personnes et des biens

- madame Nathalie Olivier-Goloubenko, responsable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- madame Caroline Lamoureux, responsable santé, conditions de travail et diversité
- madame Cécile Zampol, responsable accompagnement et développement managérial
- monsieur Christian Boucard, responsable fonction appui métier intermédiation
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet.

§ 4 Délégation de signature est également donnée, à titre temporaire, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, en matière d'achat de fournitures et services les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT, aux personnes désignées ci-après :

- a) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats, à :
  - monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés
  - monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements.
- b) en cas d'absence de madame Nathalie Olivier-Goloubenko, responsable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et à madame Françoise Romagne, responsable d'équipe développement des compétences et formation.
- c) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christian Boucard, responsable du service appui réseau, à monsieur Guillaume Pavy, responsable du service appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi.

## Sous-section 2 – Marchés de travaux et contrats relatifs aux biens immobiliers

### Article 8 – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 207 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions et en matière travaux :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, signer les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

### Article 9 – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, signer les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

#### Article 10 – Bons de commande de travaux

**§ 1** Délégation permanente de signature est également donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de travaux.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, et à monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de travaux.

**§ 3** Délégation permanente de signature est également donnée à madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique, à monsieur Stéphane Poulain, responsable sécurité des personnes et des biens, et à monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, en matière de travaux et dans la limite de leurs attributions, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

#### Article 11 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, et à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière immobilière :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

#### Sous-section 3 – Autres contrats

##### Article 12 – Contrats de partenariat

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, conclure et exécuter les contrats de portée régionale ou locale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de statuer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées à l'alinéa ci-dessus.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à madame Laurence Rossi, directrice de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, conclure les contrats de partenariat avec les OPCA pour la mise en œuvre de la Préparation opérationnelle à l'emploi.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Laurence Rossi, directrice de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de statuer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées à l'alinéa ci-dessus.

## Section 3 - Ressources humaines

### Article 13 – Gestion des ressources humaines

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, et à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, signer les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre les décisions mentionnées au paragraphe ci-dessus.

**§ 2** Délégation permanente est donnée à madame Emmanuelle Laigneau, responsable GA et paie, à l'effet de signer électroniquement sur le portail employeur SYLAé, les états de présence des salariés en contrat aidé.

## Section 4 – Décisions sur recours

### Article 14 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire les décisions sur les recours hiérarchiques formés contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, y compris les décisions prises et conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnées à l'article R.5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

## Section 5 – Plaintes, contentieux et transactions

### Article 15 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale, est donnée à monsieur Stéphane Poulain, responsable de la sécurité des personnes et des biens.

### Article 16 – Contentieux « Réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, et à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer

avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1) à b-4) de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

#### **Article 17 – Contentieux « Fraudes »**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, et à madame Bénédicte Brossard, responsable prévention des fraudes, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite de ses attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1) à b-4) de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, est bénéficiaire de la délégation de signature, à titre temporaire, madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique.

#### **Article 18 – Contentieux « Ressources humaines »**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans les litiges sociaux, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

#### **Article 19 – Autres contentieux**

Délégation permanente de signature est donnée, au sein de la direction administration, finances et budget, à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, et à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite des attributions de la direction administration, finances et budget, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1) à b-4) de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaine intéressant Pôle emploi.

## Article 20 – Contentieux de toute nature

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges :

- visés aux points b-1) à b-4) de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur,
- concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- mettant en cause les marques et les noms de domaine intéressant Pôle emploi,
- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative, ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

## Article 21 – Transactions

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de transiger au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire ou d'un tiers qu'il représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou acte intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à l'effet de transiger au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire ou d'un tiers qu'il représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou acte intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 20 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012.

## Section 6 – Dispositions diverses

### Article 22 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi, autres que les contributions, cotisations, majorations de retard y afférentes et autres ressources, sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

**Article 23– Abrogation**

La décision PdL n° 2018-25 DS DR du 28 novembre 2018 est abrogée.

**Article 24 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 10 janvier 2019.

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2019-02 DS DT du 10 janvier 2019

## Décision de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

### Article 1 – Ordres de service, actes, correspondances, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 §§ 1 et 2 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission, autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région - et notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

### Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 §§ 1 et 2 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention ;
- signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

### **Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement**

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 §§ 3 et 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les décisions statuant sur les recours préalables formés contre les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement prévus aux articles R.5412-8 et R.5426-11 du code du travail.

### **Article 4 – Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 §§ 1 et 2, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

### **Article 5 – Délégués**

**§ 1er** Bénéficient des délégations visées aux articles 1, 2 et 4 de la présente décision, à titre permanent :

- monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjoint en charge des opérations
- monsieur Guy Letertre, directeur territorial de la Loire-Atlantique
- madame Gwenaëlle Maillard-Pillon, directrice territoriale du Maine-et-Loire
- madame Astrid Combemorel, directrice territoriale de la Sarthe et de la Mayenne
- madame Anne Dauchez, directrice territoriale de la Vendée.

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1er, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire, les personnes ci-après nommément désignées, chacune en ce qui la concerne :

- madame Magali Segonds, directrice territoriale déléguée Nantes Ville
- madame Aurélie Bodet, directrice territoriale déléguée Nord Loire et Atlantique
- madame Valérie Couturier, directrice territoriale déléguée Nantes Périphérie et Vignoble
- madame Sophie Aubin, directrice territoriale déléguée Bassin d'Angers
- monsieur Pierre Perrault, directeur territorial délégué Maine-et-Loire Hors Angers
- monsieur Nicolas Simon, directeur territorial délégué Le Mans - Nord Sarthe
- monsieur Franck Leroy, directeur territorial délégué de la Mayenne - Sud Sarthe
- madame Catherine Airiaud, directrice territoriale déléguée Bassin La Roche Littoral

**§ 3** Bénéficient de la délégation visée à l'article 4 de la présente décision, à titre permanent, et pour l'ensemble de leur direction territoriale :

- madame Magali Segonds, directrice territoriale déléguée Nantes Ville
- madame Aurélie Bodet, directrice territoriale déléguée Nord Loire et Atlantique
- madame Valérie Couturier, directrice territoriale déléguée Nantes Périphérie et Vignoble
- madame Sophie Aubin, directrice territoriale déléguée Bassin d'Angers
- monsieur Pierre Perrault, directeur territorial délégué Maine-et-Loire Hors Angers
- monsieur Nicolas Simon, directeur territorial délégué Le Mans - Nord Sarthe
- monsieur Franck Leroy, directeur territorial délégué de la Mayenne - Sud Sarthe
- madame Catherine Airiaud, directrice territoriale déléguée Bassin La Roche Littoral.

**§ 4** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

- monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjoint en charge des opérations
- monsieur Guy Letertre, directeur territorial de la Loire-Atlantique
- madame Gwenaëlle Maillard-Pillon, directrice territoriale du Maine-et-Loire
- madame Astrid Combemorel, directrice territoriale de la Sarthe et de la Mayenne
- madame Anne Dauchez, directrice territoriale de la Vendée.

### **Article 6 – Abrogation**

La décision PdL n° 2018-18 DS DT du 18 octobre 2018 est abrogée.

### **Article 7 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 10 janvier 2019.

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi des Pays de la Loire

Décision PdL n° 2019-03 DS PTF du 10 janvier 2019

## Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction de la production de services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-12, L.5426-2, L.5426-5, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, notamment son article 9,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative au cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2015-27 du 20 mai 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative au principe de séparation des activités d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des activités de contrôle de la recherche d'emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n°2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

### Section 1 - Prestations et aides attribuées par Pôle emploi

#### Article 1 – Délégués permanents

**§ 1er** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- signer les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi,

- prendre les décisions relatives au renouvellement du bénéfice de l'allocation prévue aux articles L. 5423-1 et suivants du code du travail,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions susvisées.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Patrice Gérard, responsable d'équipe gestion prestations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, signer les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à madame Bénédicte Lorand, responsable d'équipe allocations formations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi,
- prendre les décisions relatives au renouvellement du bénéfice de l'allocation prévue aux articles L. 5423-1 et suivants du code du travail,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions susvisées.

La même délégation permanente de signature est également donnée à madame Sophie Poirou, responsable d'équipe allocations formations.

## Article 2 – Délégués temporaires

En l'absence de monsieur Patrice Gérard, les agents du pôle gestion prestations désignés ci-après bénéficient, à titre temporaire, d'une délégation de signature à l'effet de signer les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- monsieur Florent Bochereau, gestionnaire appui
- monsieur Olivier Cathelineau, gestionnaire appui
- madame Géraldine Cottenceau, gestionnaire appui
- madame Nathalie Delahaye, gestionnaire appui
- madame Isabelle Deschanel, gestionnaire appui
- madame Christiane Thomas, gestionnaire appui
- madame Amel Juhel, gestionnaire appui
- monsieur Philippe Trouvat, gestionnaire appui
- monsieur Ricardo Van Dieren, gestionnaire appui
- madame Sandra Ouvrard, gestionnaire appui
- madame Marie-Christine Lemesle, gestionnaire appui
- madame Claudine Conan, gestionnaire appui
- madame Jennifer Nadal, gestionnaire appui
- madame Radia Nicolaizeau, gestionnaire appui.

## Section 2 - Recouvrement

### Article 3 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remises de dettes, admission en non-valeur et contraintes

#### § 1er Délais de remboursement

a) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le

compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion,

- 3) statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

b) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion,
- 3) statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

## § 2 Remises de dettes

a) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

b) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire, madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi.

c) Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1

- du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

### § 3 - Admission en non-valeur

a) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

b) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi.

c) Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

### § 4 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et en assurer l'exécution.

### Article 4 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1er Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs

d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations mentionnées à l'article 5-III de la loi susvisée n° 2008-126 du 13 février 2008, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes dues à titre de sanction, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- le cas échéant, les décisions relatives au recouvrement de la contribution mentionnée à l'article 9 de l'ordonnance susvisée n°2006-433 du 13 avril 2006.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de statuer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, sur les recours gracieux et réclamations formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, et de madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, bénéficie de la délégation de signature, à titre temporaire, monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux.

#### **Article 5 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources**

**§ 1er** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard visées à l'article IV, et en assurer l'exécution.

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1er du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux.

#### **Article 6 – Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L.1235-4 du code du travail**

**§ 1er** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer, auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations chômage versées par Pôle emploi, pour le compte du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1er du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux.

### Article 7 – Contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, signer, dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige en matière de recouvrement, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article 1 de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

### Article 8 – Contrôle de la recherche d'emploi

**§ 1er** - Délégation permanente de signature est donnée à madame Sophie Daburon, responsable du service de contrôle de la recherche d'emploi, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, telles que prévues aux articles R.5412-1 et R.5426-3 du code du travail.

**§ 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sophie Daburon, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi
- monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe au sein du service de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Sophie Mauduit, responsable d'équipe au sein du service de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Bénédicte Potiron, référente métiers à la direction de la production de services
- madame Hélène Mathe, référente métiers à la direction de la production de services.

### Article 9 – Recours contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

**§ 1er** - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R.5412-8 et R.5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 3 de la présente décision.

**§ 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations bénéficie de la délégation visée au §1<sup>er</sup> ci-dessus, à titre temporaire.

## Section 3 - Fonctionnement général

### Article 10 – Actes, correspondances, ordres de mission, congés et autorisations d'absence

**§ 1er** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités des services, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- signer les ordres de mission des personnels placés sous son autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à madame Sophie Daburon responsable du service de contrôle de la recherche d'emploi et à monsieur Régis Mareau, responsable du service régional aux entreprises, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- signer les ordres de mission des personnels placés sous son autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions respectives :

- monsieur Patrice Gérard, responsable d'équipe gestion prestations,
- madame Bénédicte Lorand, responsable d'équipe allocations formations,
- madame Sophie Poirou, responsable d'équipe allocations formations,
- monsieur Frank Denaud, responsable d'équipe 3949,
- madame Isabelle Martinot, responsable d'équipe 3949,
- monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux,
- madame Aurélie Jaunin, responsable d'équipe 3995/forces de prospections téléphoniques,
- monsieur Dominique Hevin, responsable d'équipe grands comptes,
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe au sein du service de contrôle de la recherche d'emploi, à compter du 1er novembre 2018,
- madame Sophie Mauduit, responsable d'équipe au sein du service de contrôle de la recherche d'emploi, à compter du 1er novembre 2018.

#### **Article 11 – Territorialité**

La direction de la production des services ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet des articles 1 à 7 de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

#### **Article 12 – Abrogation**

La décision PdL n° 2018-19 DS PTF du 18 octobre 2018 est abrogée.

**Article 13 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 10 janvier 2019

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2019-04 DS Agences du 10 janvier 2019

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L.5426-2, L.5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

**Article 1 – Placement et aides versées par Pôle emploi**

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, notamment la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, en particulier signer les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement prévues par les articles R.5412-1 et R.5426-3 du code du travail, ainsi que les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 du même code et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions de cessation d'inscription ou de changement de catégorie, en application du même article R. 5411-18 :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Corinne Tessier, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre

- madame Alice Davailaud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Laurent Rafeud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Stéphane Mézange, référent métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Arnaud Lucas, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Brigitte Gaudin, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Karine Orseau, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Régine Beneteau, référente métiers, pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Pascal Ratier, directeur adjoint du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Isabelle Kerviche, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Laurent Aillet, référent métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Céline Nue-Barthe, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Emmanuelle Ricordeau, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis
- madame Laurence Derrien, directrice du pôle emploi de Pornic
- madame Sylvie Rousset, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic

- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Julie Jacqueline, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Audrey Josse, directrice adjointe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Philippe David, référent métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Yoann Boucard, référent métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Delphine Moreau, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Ludivine Favre, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sigrid Alix, référente métiers, pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- madame Luna Garcia, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Clisson, jusqu'au 28 février 2019
- madame Corinne Allaire Desavres, référente métiers, pôle emploi de Clisson
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Béatrice Cail, référente métiers, pôle emploi de Machecoul
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Delphine Genest, référente métiers, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins

- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Christelle Fleury, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe, jusqu'au 28 février 2019
- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Pierre Luneau, directeur du pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent métiers, pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Dorothée O'Neil, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Château Gontier
- madame Claire Robin, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Laetitia Bousseau, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare

- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Delphine Billiet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les
- monsieur Patrice Bonnier, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Laurent Uroz, directeur adjoint du pôle emploi de Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Karine Bouhier, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Carole Satie-Boivin, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Aline Verron, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Sylvie Bertrand, directrice du pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Chantal Tazairte, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Agullo, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Vanessa Fortin, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Sablé sur Sarthe jusqu'au 28 février 2019
- monsieur Mickael Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Valérie Delval-Beasse, directrice du pôle emploi de Mamers
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Paméla Olivier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Sud
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de La Roche Sud, jusqu'au 30 avril 2019
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud

- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Johann Jegou, référent métiers ad interim, pôle emploi des Herbiers, jusqu'au 30 avril 2019
- madame Delphine Guémy-Legrand, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Grégory Ferraris, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Catroux, référente métiers, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- monsieur Hervé Vivion, référent métiers, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Challans
- madame Alexandra Allanic, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Marie-Ange Trégret, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Johana Gemise, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Luçon
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Nathalie Robin, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

**§ 2** Délégation de signature est donnée, à titre permanent aux personnes désignées à l'article 5, et à titre temporaire aux personnes désignées à l'article 6, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations, ou aides y afférant lorsqu'elles ont été en trop versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

**§ 3** Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

## **Article 2 – Service des prestations et autres aides versées par Pôle emploi**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre ces décisions.

## **Article 3 – Ordres de service, actes et correspondances, congés et autorisations d'absences, plaintes**

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'unité, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité, les autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région – et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'unité.

## **Article 4 – Conventions locales de partenariat**

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

## Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 § 2 à 4 :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- madame Céline Nue-Barthe, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- madame Laurence Derrien, directrice du pôle emploi de Pornic
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Delphine Moreau, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Pierre Luneau, directeur du pôle emploi de Saumur
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Karine Bouhier, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Sylvie Bertrand, directrice du pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Agullo, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Valérie Delval-Beasse, directrice du pôle emploi de Mamers
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Delphine Guémy-Légrand, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Luçon.

## Article 6 – Délégués temporaires

**§ 1er** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5, bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1§2 à 3, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre

- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Corinne Tessier, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Laurent Rafaud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Arnaud Lucas, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- monsieur Pascal Ratier, directeur adjoint du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Emmanuelle Ricordeau, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Sylvie Rousset, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Julie Jacqueline, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Audrey Josse, directrice adjointe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requier, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Ludivine Favre, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson

- madame Luna Garcia, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Clisson, jusqu' au 28 février 2019
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Christelle Fleury, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe, jusqu'au 28 février 2019
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Dorothée O'Neil, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Claire Robin, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare

- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Delphine Billiet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Laurent Uroz, directeur adjoint du pôle emploi de Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Carole Satie-Boivin, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Chantal Tazairte, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Vanessa Fortin, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Sablé sur Sarthe jusqu' au 28 février 2019
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Paméla Olivier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de La Roche Sud, jusqu'au 30 avril 2019
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Grégory Ferraris, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Alexandra Allanic, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Marie-Ange Trégret, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5, bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1§2 et 2, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Alice Davailaud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Stéphane Mézange, référent métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Brigitte Gaudin, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Karine Orseau, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Régine Beneteau, référente métiers, pôle emploi de Rezé
- madame Isabelle Kerviche, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Laurent Aillet, référent métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- monsieur Philippe David, référent métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Sigrid Alix, référente métiers, pôle emploi de Blain
- monsieur Yoann Boucard, référent métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Corinne Allaire Desavres, référente métiers, pôle emploi de Clisson
- madame Béatrice Cail, référente métiers, pôle emploi de Machecoul
- madame Delphine Genest, référente métiers, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent métiers, pôle emploi de Saumur
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Patrice Bonnier, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Aline Verron, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Mickael Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Laetitia Bousseau, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Johann Jegou, référent métiers ad interim, pôle emploi des Herbiers, jusqu'au 30 avril 2019
- madame Muriel Catroux, référente métiers, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Hervé Vivion, référent métiers, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Johana Gemise, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Nathalie Robin, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

## Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

## Article 8 – Prestations en trop versées : remises de dettes et recours gracieux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après au § 2 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes :

- accorder la remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage ou au titre du CSP, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions prises par les agents placés sous leur responsabilité en application de l'article 7 ci-dessus.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au §1er du présent article :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Corinne Tessier, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Alice Davailaud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Laurent Rafeud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Stéphane Mézange, référent métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- monsieur Arnaud Lucas, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Brigitte Gaudin, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay

- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Karine Orseau, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Régine Beneteau, référente métiers, pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Pascal Ratier, directeur adjoint du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Isabelle Kerviche, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- monsieur Laurent Aillet, référent métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Céline Nue-Barthe, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Emmanuelle Ricordeau, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis
- madame Laurence Derrien, directrice du pôle emploi de Pornic
- madame Sylvie Rousset, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Julie Jacqueline, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Audrey Josse, directrice adjointe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Philippe David, référent métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Yoann Boucard, référent métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Delphine Moreau, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Ludivine Favre, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sigrid Alix, référente métiers, pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson

- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- madame Luna Garcia, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Clisson, jusqu' au 28 février 2019
- madame Corinne Allaire Desavres, référente métiers, pôle emploi de Clisson
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Béatrice Cail, référente métiers, pôle emploi de Machecoul
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Delphine Genest, référente métiers, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi d'Angers
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Christelle Fleury, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe, jusqu'au 28 février 2019
- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Pierre Luneau, directeur du pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent métiers, pôle emploi de Saumur
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéto, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Dorothée O'Neil, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré

- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Château Gontier
- madame Claire Robin, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Laetitia Bousseau, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Delphine Billiet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Patrice Bonnier, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Laurent Uroz, directeur adjoint du pôle emploi de Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Karine Bouhier, directrice du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Carole Satie-Boivin, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Aline Verron, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard

- madame Sylvie Bertrand, directrice du pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Chantal Tazairte, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Agullo, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Vanessa Fortin, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de Sablé sur Sarthe jusqu' au 28 février 2019
- monsieur Mickael Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Valérie Delval-Beasse, directrice du pôle emploi de Mamers
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Paméla Olivier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Sud
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de La Roche Sud, jusqu'au 30 avril 2019
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Johann Jegou, référent métiers ad interim, pôle emploi des Herbiers, jusqu'au 30 avril 2019
- madame Delphine Guémy-Legrand, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Grégory Ferraris, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Catroux, référente métiers, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- monsieur Hervé Vivion, référent métiers, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Challans
- madame Alexandra Allanic, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Marie-Ange Trégret, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Johana Gemise, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte

- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Luçon
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Nathalie Robin, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

### **Article 9 – Abrogation**

La décision PdL n° 2018-29 DS Agences du 26 décembre 2018 est abrogée.

### **Article 10 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 10 janvier 2019.

Alain Mauny  
directeur régional  
de Pôle emploi Pays de la Loire